

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE
DE
THÉDING

57450 - Tél. 03 87 89 20 01
Fax 03 87 90 86 51



ARRETE

Portant mise à jour du plan local d'urbanisme

LE MAIRE

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-43, L153-60, L152-7, R151-51 à 53, R153-18;

VU la DCM du 25 février 2026 portant approbation PLU de la commune de THÉDING.

VU l'arrêté préfectoral DCAT/BEPE/N° 77 du 4 mars 2026 concernant les canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par TotalEnergies Petrochemicals France.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Le document d'urbanisme de la commune de THÉDING est mis à jour à la date du présent arrêté (N°37-2026).

À cet effet, l'arrêté préfectoral du 4 mars 2026 instituant les servitudes d'utilité publique I1 (CanaTMD) prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société TotalEnergies Petrochemicals France a été inséré dans le PLU et pris en compte dans les annexes servitudes de ce document.

ARTICLE 2ème :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

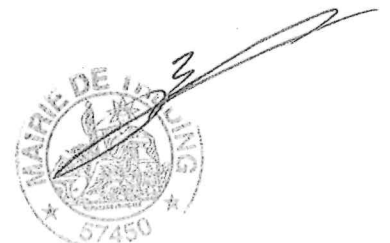
- 1°) à la Mairie
- 2°) à la Préfecture de Moselle.
- 3°) à la Direction Départementale des Territoires de Moselle,
5 rue Hinzelin à METZ.
- 4°) sur le site du géoportail de l'urbanisme

ARTICLE 3ème : Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

ARTICLE 4ème : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- 1°) au Préfet de Moselle.
- 2°) au Sous-Préfet.
- 3°) au Directeur Départemental des Territoires de Moselle.

Fait à THÉDING, le 23/04/2026



LE MAIRE,